



Consultations
Jeunes
Consommateurs



Dossier de presse

DÉPLOIEMENT DES MISSIONS DE LA CONSULTATION JEUNES CONSOMMATEURS EN ADDICTOLOGIE

À l'ensemble du Loir-et-Cher

► CONTACT PRESSE

Clément HELLUIN, Responsable communication et culture
Centre Hospitalier Simone Veil de Blois
Mail Pierre Charlot - 41016 Blois cedex
Tél. : 02 54 55 66 86
E-mail : communication@ch-blois.fr





**Consultations
Jeunes
Consommateurs**

LA CJC EN LOIR-ET-CHER

■ A QUI S'ADRESSE LA CJC ?

La CJC s'adresse:

- > aux jeunes consommateurs âgés entre 11 et 25 ans ;
- > à leur famille ;
- > aux partenaires qui s'interrogent sur les consommations des jeunes.

■ LA CJC, À QUOI ÇA SERT ?

Une CJC est un lieu d'écoute, d'information et de soutien, où peuvent être discutées sans tabou les expériences de chacun. Ces consultations sont gratuites et anonymes : aucun document ne sera demandé. L'objectif principal de la consultation Jeunes Consommateurs est d'agir le plus précocement sur les premiers usages de produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis, autres...) et/ou de pratiques excessives sans produits (ex : le jeu vidéo) pour éviter une évolution du comportement en addiction. Ainsi, la CJC permet d'évaluer la situation aux premiers stades de la consommation, vise à rétablir le dialogue entre jeunes et parents (ou tuteur) et propose, si besoin, un suivi personnalisé.

**Alcool, cannabis, cocaïne,
ecstasy, jeux vidéo, tabac...**

**Il existe
un endroit pour
en parler
et faire le point**



**Consultations
Jeunes
Consommateurs**

Pour plus d'information :

€ 0 800 23 13 13

DROGUESINFO.SERVICE.FR
(7/7, de 8h à 2h, appel gratuit
depuis un poste fixe.
Appel avec un portable au
coût d'une communication
ordinaire au 01 70 23 13 13)

Consultations gratuites et anonymes



inpes
INSTITUT NATIONAL
DE PRÉVENTION ET
D'ÉDUCATION POUR
LA SANTÉ
www.inpes.sante.fr

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INPES

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

■ COMMENT FONCTIONNE LA CJC EN LOIR-ET-CHER ?

Portée par le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, VRS et l'ANPAA 41, elle couvre l'ensemble du département par :

> Un travail « d'ALLER VERS » les jeunes : l'objectif est d'aller vers les jeunes, là où ils vivent, dans les lieux qu'ils fréquentent, au plus près de leurs premières expérimentations de produits psychoactifs, dans une mission d'intervention précoce.

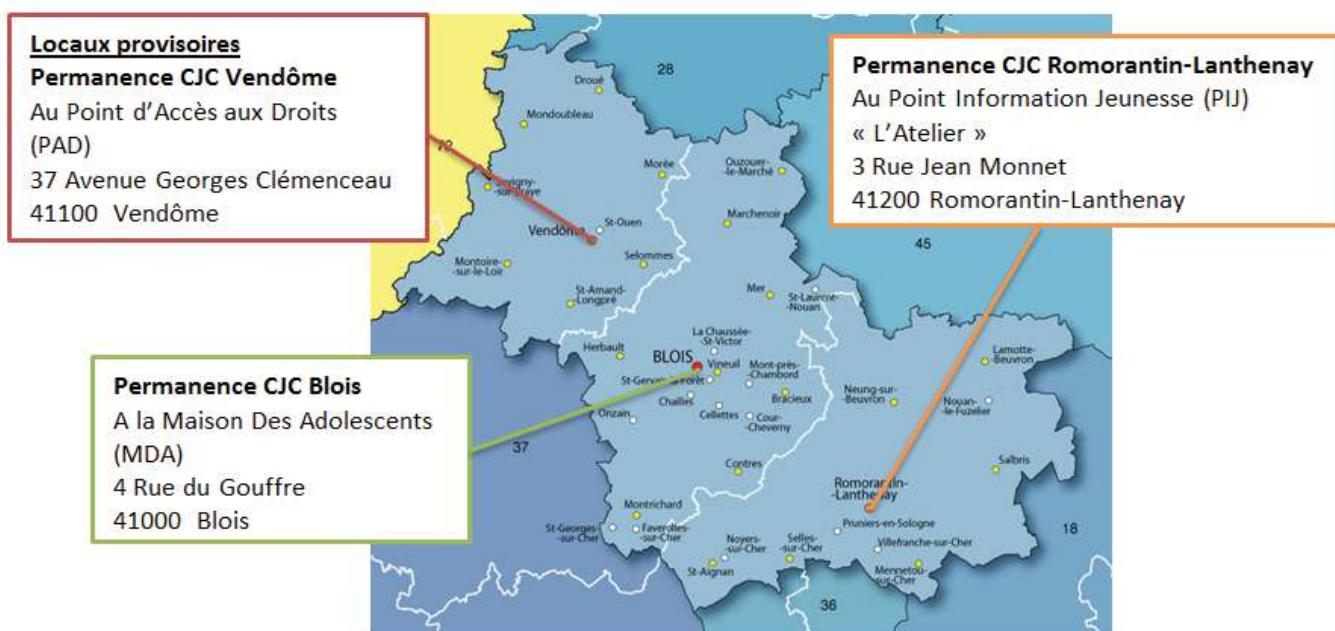
Deux professionnelles de VRS et de l'ANPAA 41, Madame POMME et Madame LOURME répondent à ces missions par :

- **des actions collectives** auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire du Loir-et-Cher ;
- **des entretiens individuels d'évaluation/diagnostic** pour favoriser l'orientation vers les permanences de la CJC ;
- **un accompagnement éducatif adapté**, en lien avec la réduction voir l'arrêt des consommations (avec la famille si besoin et l'ensemble des partenaires éducatifs du droit commun).

Si vous envisagez de mettre en place des actions d'intervention précoce collectives, vous pouvez contacter directement l'ANPAA 41 (02 54 56 15 16) et/ou VRS (02 54 45 46 50).

> Le travail de consultations : quatre psychologues de la MDA, de l'ANPAA 41 et de VRS proposent des consultations individuelles sur Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme aux jeunes âgés de 11 à 25 ans ainsi qu'à leur famille avec pour objectifs :

- **d'évaluer la situation médico-psycho-sociale** du consommateur et repérer un éventuel usage nocif ;
- **d'offrir une information et un conseil personnalisés**, une prise en charge brève aux consommateurs à risque ou nocifs selon leurs besoins ;
- **d'accompagner ou proposer une orientation** aux personnes en difficulté lorsque la situation le justifie (complications somatiques ou psychiatriques, dépendance, prise en charge au long cours, etc.) ;
- **d'offrir un accueil et une information** à l'entourage ;
- **de proposer un accueil conjoint** du consommateur et de son entourage ;
- **de proposer une orientation vers les partenaires** lorsqu'elle est nécessaire.



Lieux de permanence	Jour et heure d'ouverture	Professionnelles	Contacts
BLOIS	Un lundi sur deux de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le mercredi de 10h00 à 18h00	Mme O'BYRNE Nathalie	Centre Hospitalier Simone Veil de Blois - MDA 02 54 78 26 17
ROMORANTIN-LANTHENAY	Le mercredi de 14h00 à 17h00 Le vendredi de 13h30 à 17h30	Mme NERON Delphine Mme MORIN Nathalie	VRS 02 54 45 46 50
VENDOME	Un vendredi sur deux de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 Le mercredi de 13h00 à 16h00	Mme O'BYRNE Nathalie Mme GRANDIN Alexa	ANPAA 41 02 54 56 15 16

■ DES PARTENAIRES UNIS AUTOUR D'UNE CONVENTION



L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie œuvre sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher (ANPAA 41) notamment par :

- > Son équipe pluridisciplinaire du **Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie**. Elle propose un accompagnement médico-psycho-social sur le département de manière anonyme et gratuite auprès des personnes concernées par les usages détournés et mésusages d'alcool, tabac et autres conduites addictives sans substances ainsi que pour l'entourage. Située à Blois, l'association dispose de permanences sur Romorantin-Lanthenay, Vendôme, Noyers-Sur-Cher et Saint-Laurent-Nouan. En 2017, l'association a accueilli 657 usagers.
- > Son équipe de **prévention/formation** qui intervient sur l'ensemble du territoire auprès des jeunes, professionnels, et public en situation de précarité dans le cadre de la réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives, avec ou sans substance.

Pour les joindre :

ANPAA 41, 2 rue Sainte Anne 41000 Blois. Tél : 02 54 56 15 16. Mail : anpaa41@anpaa.asso.fr



L'association Vers un Réseau de Soins « V.R.S. » est une association créée le 3 juillet 1984.

Elle a pour but de « **venir en aide aux personnes confrontées aux problèmes de conduites addictives et à leurs familles, de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des pratiques addictives** ».

L'association gère :

- > **Un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)** spécialisé drogues illégales, option addictions comportementales (jeux pathologique...)

En 2016, le CSAPA a accueilli et accompagné 602 usagers ;

- > **Un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)**
En 2016, le CAARUD a accueilli et accompagné 171 usagers ;

> Un service de Prévention et de Formation.

Les programmes de Prévention des conduites addictives proposés par l'association V.R.S. sont adaptées en fonction du public ciblé (écoliers, collégiens, lycéens, apprentis, parents d'élèves, professionnels des secteurs sociaux et de la santé, entreprises...). V.R.S. développe aussi des actions dans le champ de la formation auprès des professionnels du social et du médico-social, afin de leur permettre d'être plus à même de repérer, d'évaluer et d'orienter vers les établissements spécialisés, tout usager confronté à une problématique addictive.

En 2016, les actions de prévention et de formation ont sensibilisé et formé un public de 3177 jeunes et adultes.

Pour les joindre :

6 rue de la Mare 41000 Blois. Tél : 02 54 45 46 50. Mail : csapa.vrs@orange.fr / caarud.vrs@orange.fr / prevention.vrs@orange.fr



La Maison Des Adolescents est un lieu composé d'une équipe pluridisciplinaire qui accueille des jeunes de 11 à 21 ans (voire 25 ans) quelles soient leurs questionnements ou leur préoccupations (sociales, psychiques, scolaires, familiales, sexuelles, etc) ainsi que leur famille et des professionnels. **C'est un lieu d'écoute, d'évaluation, d'information, d'accompagnement et de prévention, libre (avec ou sans rendez-vous) gratuit et confidentiel.**

La MDA propose aussi des **consultations spécialisées** (anonymes et gratuites) : CPEF, (contraception, dépistage..), Consultations Jeunes Consommateurs (tabac, alcool, drogues cyberdépendance..), consultations diététique (alimentation, surpoids).

Pour les joindre :

MDA - 4 rue du gouffre 41000 Blois / Permanence à Vendôme (les lundis) au Transfo 140 bd Chartrain.
Prise de rdv au 02 54 78 26 17.



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION NATIONALE DE
PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE, L'ASSOCIATION VERS UN
RÉSEAU DE SOINS ET LE CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL DE BLOIS
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU DÉPLOIEMENT DE LA
CONSULTATION JEUNES CONSOMMATEURS SUR LE LOIR-ET-CHER**

Entre les soussignés :

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA-41), représentée en la personne de sa Directrice, Madame Laëtitia ZAMPOLIN nommée à cette fonction par Madame Nelly DAVID, Directrice Générale de l'association, ayant tout pouvoir à l'effet de la présente,

D'une part,

L'Association Vers Un Réseau de Soins (VRS), représentée par son Directeur, Monsieur Denis RECAMIER,

Et,

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, représenté par son Directeur, Monsieur Olivier SERVAIRE-LORENZET,

D'autre part,

ARTICLE 1. – PREAMBULE

Conformément à l'annexe 4 de la circulaire N°DGS/MC2/2008/79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie qui définit les Consultations Jeunes Consommateurs comme une mission facultative des CSAPA ;

Conformément à l'instruction budgétaire de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé de Loir-et-Cher qui a reconnu les 3 acteurs sus désignés comme structures porteuses de la Consultation Jeunes Consommateurs afin d'intervenir sur l'ensemble du territoire du Loir-et-Cher ;

Conformément au courrier daté du 17 novembre 2016, la DTARS 41 a invité les 3 organismes à développer la Consultation Jeunes Consommateurs *en collaboration afin d'optimiser les missions de la CJC sur Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire* ;

La présente convention a pour objet de définir le cadre partenarial entre l'ANPAA41, Le CH Simone Veil de Blois et VRS définissant la mise en œuvre et le développement de la Consultation Jeunes Consommateurs. L'ensemble forme un tout indivisible.

ARTICLE 2. – OBJET

La présente convention a pour objet la construction d'un partenariat entre les 3 opérateurs afin d'optimiser l'exercice et le déploiement des missions de la CJC dans le département sur les 3 territoires de Vendôme, Blois, Romorantin-Lanthenay.

ARTICLE 3 : PRÉSENTATION DU PARTENARIAT

Les 3 partenaires se coordonnent pour mettre en œuvre et déployer les missions de la CJC sur les 3 territoires du département que sont Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme, avec 2 orientations principales :

- Un travail dans une dimension collective de l'accès aux soins autour de l'aller vers à vocation départementale ;
- Un travail dans une dimension individuelle autour des consultations avec au moins une permanence hebdomadaire assurée sur chacun des territoires.

ARTICLE 4 : COORDINATION DE L'ACTION

La coordination du projet se fait autour de **2 comités** :

-Un comité stratégique, constitué d'un représentant de chaque partenaire ayant été mandaté par fonction ou par délégation pour pouvoir prendre décision, il est chargé de :

- S'assurer du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs définis par la convention;
- Maintenir la dynamique des différents professionnels impliqués dans le projet ;
- Contrôler la mise en œuvre du projet dans sa globalité;
- Décider des réajustements à apporter en concertation avec les acteurs impliqués ;
- Réfléchir aux projets de déploiement éventuels communs.

Le comité stratégique se réunit au moins deux fois dans l'année. Les dates de rencontres sont fixées d'une réunion à l'autre.

-Un comité opérationnel, constitué des professionnels de terrain impliqués dans le projet, il est chargé de :

- Echanger sur les besoins rencontrés et les moyens d'y répondre ;
- Instaurer la dynamique de communication des CJC auprès des acteurs du territoire ;
- Mettre en œuvre de manière effective les Consultations Jeunes Consommateurs sur le territoire en coordination afin de couvrir l'ensemble des besoins selon les capacités humaines et financières des structures ;
- Réfléchir et élaborer des outils communs d'évaluation.

L'action du comité opérationnel est conditionnée par l'autorisation préalable du comité stratégique. Le comité opérationnel doit respecter la feuille de route définie par le comité stratégique et lui faire remonter toute difficulté ou tout manque. Le comité opérationnel se réunit une fois par mois durant la première année.

Chaque professionnel du comité opérationnel reste hiérarchiquement relié au cadre de direction de la structure dans laquelle il exerce.

Dans le cadre de l'évaluation et de l'évolution du projet, les membres du comité stratégique et du comité opérationnel se réuniront dès que nécessaire avec un nombre minimum de rencontres fixé à hauteur de 2 fois par an

ARTICLE 5. – ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les contractants s'engagent à respecter la présente convention. Les responsables s'engagent à faire remonter tous les dysfonctionnements constatés afin de pouvoir les solutionner dans les plus brefs délais. Ils s'engagent également à garantir le respect des missions de chacun en faisant en sorte que les équipes collaborent sans empiéter sur leur champ d'intervention respectif.

Les engagements des parties contractantes sont inscrits dans le cadre d'une fiche projet qui sera révisée chaque fois que nécessaire et à minima une fois par an.

ARTICLE 6. – CONDITIONS FINANCIERES

La présente convention est établie pour les actions entrant dans le cadre du financement par instruction budgétaire de l'Agence Régionale de Santé des Consultations Jeunes Consommateurs.

ARTICLE 7. – DURÉE ET DATE D'EFFET

La présente convention est conçue pour se dérouler sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Pour l'année 2018, elle prend effet à la date de signature des deux parties.

Toute modification éventuelle fera l'objet d'un avenant annexé à la présente convention.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux.

Les parties aux présentes ont signé :

A BLOIS, le

La Directrice de l'ANPAA-41

Le Directeur de VRS

Le Directeur du Centre
Hospitalier Simone VEIL

Laëtitia ZAMPOLIN

Denis RECAMIER

Olivier SERVAIRE-LORENZET